



Licenciement pour motif économique

Par **Liviane**, le **24/01/2008** à **23:50**

Bonjour, rnrnJe vais me faire licencier et j'aimerais poser une question sur la réponse de l'inspection du travail: nous avons droit aux indemnités de convention de licenciement en fonction de l'ancienneté+ le cabinet de reclassement + une aide à la formation, pour ce qui est d'extra notre employeur nous indique que la somme doit être obligatoirement être donnée en fonction de l'ancienneté et du salaire et que les sommes fixes en fonction de de l'ancienneté ne seront pas validées par l'inspection du travail car ça peut paraître suspect, donc refuse de faire une grille fixe. Est-ce vrai que l'inspection du travail refuserait le dossier parcequ'on donne du cash aux gens?rnAvec son barème, seuls les gros salaires et ceux qui ont plus de 5 ans d'ancienneté sont favorisés, 15% des salariés partent avec 47 % du budget qui a été alloué, est-ce attaquant? sachant que l'entreprise ferme définitivement.rnrnJe vous remercie d'avance pour votre aide.